

9600/20

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 juillet 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 juillet 2020

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du conseil portant nomination des membres et suppléants du Comité
des régions

E 14938



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 17 juillet 2020
(OR. en)**

9600/20

CDR 70

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres et suppléants
du Comité des régions

DÉCISION (UE) 2020/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 300, paragraphe 3, et son article 305,

vu la décision (UE) 2019/852 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité des régions¹,

vu les propositions des gouvernements bulgare, allemand, chypriote, luxembourgeois et maltais,

¹ JO L 139 du 27.5.2019, p. 13.

considérant ce qui suit:

- (1) L'article 300, paragraphe 3, du traité dispose que le Comité des régions est composé de représentants des collectivités régionales et locales qui sont soit titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale ou locale, soit politiquement responsables devant une assemblée élue.
- (2) L'article 305 du traité dispose que les membres du Comité des régions ainsi qu'un nombre égal de suppléants sont nommés par le Conseil pour un mandat de cinq ans conformément aux propositions faites par chaque État membre.
- (3) Le mandat des membres et suppléants du Comité des régions étant venu à expiration le 25 janvier 2020, il convient de procéder à la nomination de nouveaux membres et suppléants.

- (4) Le 10 décembre 2019, le Conseil a adopté la décision (UE) 2019/2157¹, conformément aux propositions faites par les États membres. Par cette décision ont été nommés, pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025, les membres et suppléants proposés par les gouvernements tchèque, danois, estonien, chypriote, letton, luxembourgeois, néerlandais, autrichien, roumain, slovène, slovaque et suédois. Par la décision (UE) 2019/2157 ont également été nommés pour la même période trois membres proposés par le gouvernement belge, vingt et un membres et vingt suppléants proposés par le gouvernement allemand, huit membres et huit suppléants proposés par le gouvernement irlandais, seize membres et seize suppléants proposés par le gouvernement espagnol, dix membres et quatorze suppléants proposés par le gouvernement italien, quatre membres et quatre suppléants proposés par le gouvernement maltais et huit membres et huit suppléants proposés par le gouvernement finlandais.

¹ Décision (UE) 2019/2157 du Conseil du 10 décembre 2019 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 327 du 17.12.2019, p. 78).

- (5) Le 20 janvier 2020, le Conseil a adopté la décision (UE) 2020/102¹, conformément aux propositions faites par les États membres. Par cette décision ont été nommés, pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025, les membres et suppléants proposés par les gouvernements grec, français, croate, lituanien, hongrois et portugais, ainsi que quatre membres et quatre suppléants proposés par le gouvernement belge, un membre proposé par le gouvernement bulgare, un membre et un suppléant proposés par le gouvernement irlandais, un membre et un suppléant proposés par le gouvernement espagnol, quatorze membres et dix suppléants proposés par le gouvernement italien et vingt et un membres et vingt suppléants proposés par le gouvernement polonais.
- (6) Le 3 février 2020, le Conseil a adopté la décision (UE) 2020/144², conformément aux propositions faites par les États membres. Par cette décision ont été nommés, pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025, quatre membres et quatre suppléants proposés par le gouvernement espagnol, ainsi qu'un membre et un suppléant proposés par le gouvernement finlandais.

¹ Décision (UE) 2020/102 du Conseil du 20 janvier 2020 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 20 du 24.1.2020, p. 2).

² Décision (UE) 2020/144 du Conseil du 3 février 2020 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 32 du 4.2.2020, p. 16).

- (7) Le 26 mars 2020, le Conseil a adopté la décision (UE) 2020/511¹, conformément aux propositions faites par les États membres. Par cette décision ont été nommés, pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025, cinq membres et huit suppléants proposés par le gouvernement belge, un suppléant proposé par le gouvernement allemand et un membre proposé par le gouvernement maltais.
- (8) Le 8 juin 2020, à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union, qui a produit ses effets juridiques le 1^{er} février 2020, le Conseil a adopté la décision (UE) 2020/766², conformément à la décision (UE) 2019/852 et aux propositions faites par les États membres. Par cette décision ont été nommés, pour la période allant du 1^{er} février 2020 au 25 janvier 2025, un membre supplémentaire et un suppléant supplémentaire proposés par le gouvernement estonien, un membre supplémentaire et un suppléant supplémentaire proposés par le gouvernement chypriote, ainsi qu'un membre supplémentaire et un suppléant supplémentaire proposés par le gouvernement luxembourgeois.

¹ Décision (UE) 2020/511 du Conseil du 26 mars 2020 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 113 du 8.4.2020, p. 18).

² Décision (UE) 2020/766 du Conseil du 8 juin 2020 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 1^{er} février 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 187 du 12.6.2020, p. 3).

- (9) Par la décision (UE) 2019/2157, M. Christakis MELETIES avait été nommé en tant que suppléant pour Chypre. Par la décision (UE) 2020/766, M. Christakis MELETIES a été nommé en tant que membre pour Chypre. À la suite de l'adoption de la décision (UE) 2020/766, un siège de suppléant pour le Comité des régions est donc devenu vacant le 1^{er} février 2020.
- (10) Par la décision (UE) 2019/2157, M. Gusty GRAAS avait été nommé en tant que suppléant pour le Luxembourg. Par la décision (UE) 2020/766, M. Gusty GRAAS a été nommé en tant que membre pour le Luxembourg. À la suite de l'adoption de la décision (UE) 2020/766, un siège de suppléant pour le Comité des régions est donc devenu vacant le 1^{er} février 2020.
- (11) Les gouvernements bulgare, allemand et maltais ont proposé leurs candidats pour leurs sièges de membres et de suppléants. Il convient de nommer ces membres et suppléants pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025. En ce qui concerne leur nomination, la présente décision devrait dès lors s'appliquer rétroactivement à compter du 26 janvier 2020. Les gouvernements chypriote et luxembourgeois ont proposé leurs candidats pour leurs sièges de suppléants. Il convient de nommer ces suppléants pour la période allant du 1^{er} février 2020 au 25 janvier 2025. En ce qui concerne leur nomination, la présente décision devrait dès lors s'appliquer rétroactivement à compter du 1^{er} février 2020,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommées au Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025:

- en tant que membres, les personnes dont la liste par État membre figure à l'annexe I,
- en tant que suppléants, les personnes dont la liste par État membre figure à l'annexe II.

Article 2

Sont nommées au Comité des régions pour la période allant du 1^{er} février 2020 au 25 janvier 2025, en tant que suppléants, les personnes suivantes, énumérées par État membre:

KYΠΡΟΣ

Mr Victor HADJIAVRAAM

Mayor of Morphou

LUXEMBOURG

Ms Claire REMMY

Member of a Local Assembly: *Conseil communal de la commune de Strassen.*

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

L'article 1^{er} est applicable à partir du 26 janvier 2020.

L'article 2 est applicable à partir du 1^{er} février 2020.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président

ANNEXE I

ПРИЛОЖЕНИЕ I - ANEXO I - PŘÍLOHA I - BILAG I - ANHANG I - I LISA -
ΠΑΡΑΡΤΗΜΑ I - ANNEX I - ANNEXE I - PRILOG I - ALLEGATO I -
I PIELIKUMS - I PRIEDAS - I. MELLÉKLET - ANNESS I - BIJLAGE I -
ZAŁĄCZNIK I - ANEXO I - ANEXA I - PRÍLOHA I - PRILOGA I - LIITE I - BILAGA I

Членове / Miembros / Členové / Medlemmer / Mitglieder / Liikmed / Μέλη /
Members / Membres / Članovi / Membri / Loceklj / Nariai / Tagok / Membri / Leden /
Członkowie / Membros / Membri / Členovia / Člani / Jäsenet / Ledamöter

БЪЛГАРИЯ

Mr Ivan ALEKSIEV

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Pomorie Municipality*

Mr Nedzhmi ALI

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Dzhebel Municipality*

Ms Malina EDREVA AUDOIN

Member of a Local Assembly holding an electoral mandate: *Sofia Municipal Council*

Mr Emil IVANOV

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Svoге Municipality*

Mr Pavel GUDZHEROV

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Rakovski Municipality*

Mr Rumen GUNINSKI

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Pravets Municipality*

Mr Vladimir MOSKOV

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Gotse Delchev Municipality*

Mr Stefan RADEV

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Sliven Municipality*

Mr Radoslav REVANSKI

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Belitsa Municipality*

Mr Zhivko TODOROV

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Stara Zagora Municipality*

Mr Zlatko ZHIVKOV

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Montana Municipality*

DEUTSCHLAND

Mr Malte KRÜCKELS

Representative of a regional body with political accountability to an elected Assembly: *Landtag Thüringen*

Mr Thomas Gottfried SCHMIDT

Member of a Regional Assembly: *Landtag Sachsen*

Mr Jobst-Hinrich UBBELOHDE

Representative of a regional body with political accountability to an elected Assembly: *Landtag Brandenburg*



ANNEXE II

ПРИЛОЖЕНИЕ II - ANEXO II - PŘÍLOHA II - BILAG II - ANHANG II - II LISA -
ΠΑΡΑΡΤΗΜΑ II - ANNEX II - ANNEXE II - PRILOG II - ALLEGATO II -
II PIELIKUMS - II PRIEDAS - II. MELLÉKLET - ANNESS II - BIJLAGE II -
ZAŁĄCZNIK II - ANEXO II - ANEXA II - PRÍLOHA II - PRILOGA II - LIITE II - BILAGA II

Заместник-членове / Suplentes / Náhradníci / Suppleanter / Stellvertreter / Asendusliikmed /
Αναπληρωτές / Alternate members / Suppléants / Zamjenici članova / Supplenti / Aizstājēji /
Pakaitiniai nariai / Póttagok / Membri Supplenti / Plaatsvervangers / Zastępcy członków /
Suplentes / Supleanți / Náhradníci / Nadomestni člani / Varajäsenet / Suppleanter

БЪЛГАРИЯ

Mr Daud ALYAOVLU

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Tsar Kaloyan Municipality*

Mr Dobromir DOBREV

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Gorna Oryahovitsa Municipality*

Ms Dimitranka KAMENOVA

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Berkovitsa Municipality*

Ms Cornelia MARINOVA

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Lovech Municipality*

Ms Sebihan MEHMED

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Krumovgrad Municipality*

Mr Pencho MILKOV

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Ruse Municipality*

Ms Ivanka NIKOLOVA

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Smyadovo Municipality*

Mr Rumen PEHLIVANOV

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Rudozem Municipality*

Mr Vasko STOILKOV

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Slivnitsa Municipality*

Mr Atanas STOYANOV

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Sandanski Municipality*

Mr Lyudmil VESELINOV

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Popovo Municipality*

Mr Dimitar ZDRAVKOV

Member of a Local Executive holding an electoral mandate: *Sadovo Municipality*

DEUTSCHLAND

Mr Markus GLEICHMANN

Member of a Regional Assembly: *Landtag Thüringen*

Ms Katja MEIER

Representative of a regional body with political accountability to an elected Assembly: *Landtag Sachsen*

Ms Barbara RICHSTEIN

Member of a Regional Assembly: *Landtag Brandenburg*

MALTA

Mr Mark GRECH

Member of a Local Executive: *Haż-Żabbar Local Council*
